



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07041 Acide Nitrique 1N

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Acide Nitrique

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77

Dénomination:

Acide Nitrique

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Solution aqueuse

Acide Nitrique 1mol/l (1N) (5 -20% HNO₃)

CAS [7697 -37-2]

EINECS 231 -714-2 CEE 007-004-00-1

R:34

Provoque des brûlures.

3. Identification des dangers

Provoque des brûlures.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir (il existe des risques de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

—

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de NO_x. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.4 Équipements de protection:

—

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de l'hydroxyde de sodium dilué.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Protégé de la lumière. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

—

8.2 Contrôle limite d'exposition:

MAK2 ml/m³ ou 5mg/m³ (HNO₃)

8.3 Protection respiratoire:

Encas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Utiliser un équipement de protection complet. Ôter les vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Inodore.

pH > 1

Point d'ébullition: ~ 101°C

Point de fusion: ~ -10°C

Densité (20/4): 1,036

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Acides. Ammoniac. Solutions alcalines. Composés oxydables. Dissolvants organiques. Métaux et leurs alliages. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs nitreuses.

10.4 Information complémentaire:

—

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

—

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation de vapeurs: Peut provoquer toux, difficultés respiratoires. Peut provoquer œdème dans le tractus respiratoire.

En contact avec la peau: Brûlures dans les muqueuses, la peau et les yeux.

Par ingestion: Irritations, brûlures

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50(mg/l) :

Poissons (Pour Nitrate de Sodium) = 13000 mg/l ; Classification : Tox.

Bactéries (Pour Nitrate de Sodium) = 2500 mg/l ; Classification : Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Encas d'infiltration dans l'eau souterraine, celle-ci peut être utilisée comme eau potable en raison du contenu élevé en nitrates. L'écotoxicité est due à l'écart du pH et aux nitrates formés. Ecotoxicité aiguë dans la zone de déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations:

Ne consomme pas d'oxygène. Produit non biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations:

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Neutraliser avec NaOH à pH 7. Favoriser l'éutrophie dans les rivières et nappes aquifères. Effets écotoxiques en raison de la variation du pH.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditions de conditionnement contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Acide nitrique

ONU 2031 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 2b

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Acide nitrique
ONU2031 Classe:8 Groupe d'emballage: II
Aérien(ICAO -IATA):
Dénomination technique: Acide nitrique
ONU2031 Classe: 8 Groupe d'emballage:II
Instructions de l'emballage:CAO 813PAX 807

15. Information réglementaire

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Corrosif

Phrases R: 34 Provoque des brûlures.

Phrases S: 26-36 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié.

Numéro d'indice CEE: 007 -004-00-1

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.